



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 4 novembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-11-362 / GRILLE TARIFAIRE DES PUBLICITÉS DANS LE JOURNAL LE MENSUEL DE SAINT VALÈRE**

CONSIDÉRANT QUE les coûts prévus pour les publicités sont restés les mêmes depuis quelques années ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'adapter la grille tarifaire pour s'arrimer à ce nouveau format ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Éric Morissette. et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu unanimement :

- **QUE** soient adoptés les tarifs suivants des publicités du journal municipal Le Mensuel pour l'année 2025 :

Format	Nombre de parutions	Prix 2025
1/4 page	11	200,00 \$
1/4 page (1 parution)	1	55,00 \$
1/2 page	11	270,00 \$
1/2 page (1 parution)	1	80,00 \$
3/4 page	11	375,00 \$
3/4 page (1 parution)	1	105,00 \$
1 page complète	11	550,00 \$
1 page (1 parution)	1	135,00 \$
1 carte d'affaires	11	115,00 \$
1 carte d'affaires (1 parution)	1	35,00 \$

Adopté à l'unanimité.



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

Copie certifiée du Procès-Verbal des délibérations du conseil municipal de la municipalité de Saint-Valère, ce 10 novembre 2024.

Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier

